

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**  
Nombre de conseillers présents : **29**  
Nombre de conseillers représentés : **4**  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **33**

L'an deux mille vingt six, le quatre mai deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

**Présents** : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

**Absents donnant pouvoir** : BRAUD Corinne a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, LE NORMAND Thierry a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à Stéphane PROUTEAU, GOUPIL Roselyne a donné pouvoir à Lynda PRUVOST,

**Absents excusés** : 0

**Absents** : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D04052026\_04 : Commission Communale pour l'Accessibilité – création et désignation des membres**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le maire arrête la liste des membres de la commission et la préside. La liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient de créer cette commission, de fixer le nombre de représentants et de désigner les représentants du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**



- **DE CREER** une commission pour l'accessibilité ;
- **DE FIXER** à 10 membres maximum le nombre de représentants dont **4 membres** du Conseil Municipal ;
- **DE DESIGNER** les représentants du conseil municipal suivants :

REPRESENTANTS CONSEIL MUNICIPAL	
1-	BRIAND Anne-Sophie
2-	CITEAU Stéphane
3-	MANDON Sophie
4-	OUDET Catherine

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT pour désigner par arrêté les membres des collèges « représentants d'institution et/ou d'associations de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite » et « habitants volontaires »

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

